



Quitter le nid familial



11/12/2020

Quitter le nid familial est une étape importante dans la vie d'un jeune. Certains peuvent se sentir euphoriques face à cette nouvelle aventure alors que d'autres peuvent émettre certaines craintes face à ce changement et les nouvelles responsabilités que ce déménagement représente. Dans tous les cas, cela reste une grande étape et mieux vaut s'y préparer.



Où chercher ?

Pour trouver un logement, plusieurs canaux sont possibles. Tout d'abord, il y a les agences immobilières qui proposent de nouveaux logements très régulièrement. Pour cela, n'hésite pas à consulter leurs sites internet couramment afin de voir les nouvelles offres qui pourraient te convenir. Il existe également des sites internet sur lesquels des propriétaires peuvent publier tels que www.immoweb.be, www.zimmo.be, www.logic-immo.be ou bien d'autres. N'hésite pas à réaliser ta recherche en fonction du lieu où tu souhaites habiter. Un autre canal qui fonctionne très bien est celui du bouche-à-oreille.

Il ne faut pas hésiter à parler de ta recherche autour de toi, ton entourage aura peut-être vu ou entendu parlé d'un bien qui pourrait faire ton bonheur.

Les visites, à quoi faire attention ?

Une visite de logement se passe généralement très vite. Il ne faut surtout pas hésiter à prendre ton temps. Voici une liste de choses auxquelles faire attention :

- L'état des murs afin de détecter toute présence d'humidité ;
- L'état des châssis, ainsi que les vitrages des fenêtres (simple ou double) pour l'isolation ;
- Le type de chauffage (gaz, électricité, ...), ainsi que la disposition et l'état des radiateurs ;
- L'état de l'installation électrique ;
- Le nombre et l'état des prises électriques ;
- La présence de détecteurs d'incendie (obligatoire) ;
- L'état des sanitaires, n'hésite pas à tirer la chasse d'eau ou encore à faire couler l'eau des robinets ou de la douche pour vérifier que tout fonctionne correctement,
- L'équipement disponible dans la cuisine (hotte, four, taque électrique, etc.) ou la place disponible pour les installer ;
- La présence d'installation pour l'accès à internet,
- La localisation du bien (accessibilité des transports en commun, proximité des commerces, etc.) ;
- Le voisinage, n'hésite pas à venir dans le quartier à plusieurs moments afin de voir si c'est un lieu bruyant ou non ;
- Et finalement, si cela t'intéresse, renseigne-toi sur ton degré de liberté en matière de décoration (repeindre les murs, poser des clous, etc.).

N'hésite pas à préparer toutes tes questions avant la visite, elle doit te permettre d'avoir tous les éléments de réponse afin de faire ton choix en toute connaissance de cause.

Le changement d'adresse, comment ça se passe ?

Une fois le déménagement réalisé, il faut changer d'adresse pour être en ordre. Pour cela, tu dois t'adresser au service population de la commune de ton nouveau logement. Tu peux te rendre sur place ou encore le faire par mail si ta commune le propose. Cela dépend de ta commune, donc le plus simple est de te rendre sur son site internet et de voir ce qu'elle propose.

Une fois la demande de changement d'adresse effectuée, tu reçois un document qui atteste ta demande. Mais le changement n'est pas encore effectif. Pour cela, il faut attendre la visite d'un agent de quartier qui s'assurera que tu résides bien à l'adresse que tu as renseignée. Une fois la constatation réalisée, ton adresse sera changée dans le registre de la population de la commune ainsi que dans le registre national et tu recevras une convocation. Tu devras alors te rendre au service population afin de modifier ta carte d'identité. Une fois que les modifications sont apportées, tu peux communiquer ta nouvelle adresse.

Dois-je prendre une assurance ?

Une fois que tu quittes le logement familial pour ton propre logement, il t'est nécessaire de contracter une assurance incendie, ainsi qu'une assurance responsabilité civile (RC familiale). Afin de choisir ton assureur, tu peux demander des devis aux compagnies d'assurances en fonction de ta situation. Il existe également des sites internet comparateurs sur lesquels tu peux réaliser des simulations pour t'aider à choisir. Si tu as déjà une assurance voiture, renseigne-toi auprès de ton assureur afin de voir s'il est possible de faire un pack assurance et de cette manière bénéficier d'avantages.

Quel(s) fournisseur(s) ?

Qui dit emménagement dit nouveaux fournisseurs. Mais comment les choisir ? Concrètement tu as besoin de fournisseurs pour l'eau, l'électricité, le chauffage et pour la TV et internet. En ce qui concerne l'eau, tu n'as pas le choix car chaque région a sa société attributée. Il existe des sites internet sur lesquels il te suffit d'entrer ton code postal pour connaître ton distributeur d'eau. Pour l'électricité, il existe des sites comparateurs d'énergie. Cela te permet de voir quel fournisseur proposent les meilleurs tarifs. Il est également possible de te rendre sur les sites web des distributeurs et de réaliser un devis en fonction de ta propre situation. Cela est également possible pour les câblodistributeurs, les sociétés de téléphone et/ou fournisseurs d'accès à internet. Une fois la comparaison faite, il te suffit de contacter ceux de ton choix. N'oublie pas de te munir des relevés de compteurs car c'est sur ces données que se baseront les fournisseurs afin de débiter tes abonnements.